

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 AVRIL 2021

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 7 avril 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie et Monique Gravel et Cajetan Guay et Gilles Gaudreault sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2021-04-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2021;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021;
5. Approbation des comptes à payer ;
6. Autorisation à madame Lise Lapointe pour l'accès au compte de Desjardins;
7. Autorisation de retrait à madame Émilie Tremblay d'accès au compte de Desjardins;
8. Entériner les frais d'adhésion 2021 à l'ADMQ de madame Lise Lapointe;
9. Entériner les frais d'adhésion 2021 à l'ADMQ de madame Isabelle Simard;
10. Entériner les frais supplémentaires concernant l'entente de partenariat avec le camp Le Manoir pour des services de garde supplémentaire; (1 747.70 \$ incluant les taxes);
11. Entériner les tarifs pour les inscriptions au camp de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;
12. L'application *Parcourir Charlevoix* : Nomination de madame Monique Gravel à titre de personne-ressource;
13. Acceptation de l'offre de services de monsieur Stéphane Brisson, arpenteur géomètre, dans le dossier No 413863 (1 000 \$ plus les taxes applicables) ;
14. Mandat à Me Daniel Bouchard de Lavery Avocats pour le recouvrement de la facture CRF1900062 ;

15. Adoption du rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
16. Barrière Base de plein air du Lac Nairne : Acceptation de la soumission No 13328 (10 205.18 \$ incluant les taxes);
17. Entente pour le gardien de nuit à la Base de plein air du Lac Nairne pour 2021;
18. Reconduction de l'entente de collaboration avec l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Nairne (l'APELN) pour l'année 2021;
19. Nomination des représentants de la Municipalité pour la révision de l'entente de collaboration avec l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Nairne (l'APELN) pour l'année 2022;
20. Résolution à la SQ pour augmenter la patrouille sur le Lac Nairne pour la saison estivale 2021;
21. Sécurité incendie : Autoriser l'achat de deux habits de combats;
22. Sécurité incendie : Acceptation de l'offre de service de l'Arsenal pour des tests – camion pompe et pompe portative
23. Entente entre le syndicat et la Municipalité pour l'employé 49 :
Autorisation de signature
24. Demandes de commandites :
 - a) École secondaire du Plateau (100 \$);
 - b) Centre-Femmes aux Plurielles (50 \$);
25. Correspondance :
 - a) Lettre de remerciement – Mme Catherine Dallaire, École Beau-Soleil;
 - b) Ville de Clermont – Nomination de M. Christian Gagnon, comme directeur du service incendie de la Ville;
 - c) Ristourne 2020 de la MMQ (1 947\$);
 - d) Remerciement de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
26. Divers :
 - a) Économie circulaire via Cèdréco et Maison mère Baie-Saint-Paul;
 - b) Programme de Soutien aux projets structurants – Bâtiment d'accueil (70 452 \$) ;
27. Suivi des dossiers par les membres du Conseil;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

2021-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2021.

2021-04-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021.

2021-04-04

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mars 2021 au montant cent-vingt-quatre mille cinq-cents-soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (124 577.90 \$) présentés par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2021-04-05

6. AUTORISATION À MADAME LISE LAPOINTE POUR L'ACCÈS AU COMPTE DE DESJARDINS

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au compte de Desjardins afin d'ajouter l'accès au compte à madame Lise Lapointe de manière à ce que celle-ci soit en mesure de remplir ses fonctions à titre de directrice générale adjointe et de secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter également le nom de madame Isabelle Simard, adjointe administrative, en ce qui a trait à l'accès au compte Desjardins, afin que cette dernière soit en mesure d'agir en l'absence de madame Lise Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'accès au compte de Desjardins soit autorisé à madame Lise Lapointe;

QUE l'accès au compte de Desjardins soit autorisé, en cas d'absence de madame Lise Lapointe, à madame Isabelle Simard.

2021-04-06

7. AUTORISATION DE RETRAIT À MADAME ÉMILIE TREMBLAY D'ACCÈS AU COMPTE DE DESJARDINS

ATTENDU QUE madame Émilie Tremblay a obtenu de la part du conseil municipale l'autorisation de prendre un congé sabbatique d'une année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les accès au compte de Desjardins et de retirer à madame Émilie Tremblay, l'accès au compte de Desjardins, pour la durée de son congé sabbatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'accès au compte de Desjardins soit retiré à madame Émilie Tremblay la durée de son congé sabbatique.

2021-04-07

8. ENTÉRINER LES FRAIS D'ADHÉSION 2021 À L'ADMQ DE MADAME LISE LAPOINTE

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'adhésion de madame Lise Lapointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) lors de la séance du 3 mars 2021;

ATTENDU QUE madame Lise Lapointe a procédé à son adhésion et qu'au terme de l'exercice le montant de l'adhésion annuelle c'est avéré plus élevé que celui énoncé lors de la séance du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la dépense attribuable à l'adhésion de madame Lise Lapointe à l'ADMQ (qui comprend également l'assurance), pour un montant de 1 417,88 \$ incluant les taxes.

2021-04-08

9. ENTÉRINER LES FRAIS D'ADHÉSION 2021 À L'ADMQ DE MADAME ISABELLE SIMARD.

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'adhésion de madame Isabelle Simard à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) lors de la séance du 3 mars 2021;

ATTENDU QUE madame Isabelle Simard a procédé à son adhésion et qu'au terme de l'exercice le montant de l'adhésion annuelle c'est avéré plus élevé que celui énoncé lors de la séance du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la dépense attribuable à l'adhésion de madame Isabelle Simard à l'ADMQ, pour un montant de 1 027,88 \$ incluant les taxes.

2021-04-09

10. ENTÉRINER LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CAMP LE MANOIR POUR DES SERVICES DE GARDE SUPPLÉMENTAIRE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé de procéder à l'entente de partenariat avec le camp Le Manoir pour le camp de jour municipal lors de sa séance du 3 mars 2021 (résolution no 2021-03-12);

ATTENDU QUE ladite entente a été modifiée afin d'ajouter un 30 minutes supplémentaires en service de garde afin que l'horaire du camp de jour initialement prévu de 7 h 30 à 16 h 30 passe de 7 h 30 à 17 h 00;

ATTENDU QUE la bonification du service de garde pour les familles suppose d'ajouter un montant de 1 747,70 \$ en frais supplémentaires incluant les taxes à ladite entente;

ATTENDU QUE les inscriptions des camps de jour dont l'horaire est de 7 h 30 à 17 h 00 ont débuté le 29 mars 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la dépense supplémentaire attribuable à la bonification du service de garde du camp de jour pour un montant de 1 747,70 \$ incluant les taxes applicables.

2021-04-10

11. ENTÉRINER LES TARIFS POUR LES INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

ATTENDU QUE les tarifs pour l'inscription au camp de jour pour les familles résidentes de Saint-Aimé-des-Lacs sont les suivants :

- 1 enfant : 160 \$;
- 2 enfants d'une même famille : 140 \$ par enfant;
- 3 enfants d'une même famille : 120 \$ par enfant;

ATTENDU QUE les tarifs pour l'inscription au camp de jour des familles non résidentes de Saint-Aimé-des-Lacs sont les suivants :

- 1 enfant : 320 \$;
- 2 enfants d'une même famille : 280 \$ par enfant;
- 3 enfants d'une même famille : 240 \$ par enfant ;

ATTENDU QUE les inscriptions au camp de jour ont débuté le 29 mars 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine les tarifs pour l'inscription des enfants au camp de jour de la Municipalité pour les familles résidentes et non résidentes de Saint-Aimé-des-Lacs.

2021-04-11

12. L'APPLICATION PARCOURIR CHARLEVOIX : NOMINATION DE MADAME MONIQUE GRAVEL À TITRE DE PERSONNE-RESSOURCE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a initié un projet d'une application numérique disponible gratuitement pour le public afin que les utilisateurs puissent découvrir des circuits axés sur le patrimoine local des diverses municipalités du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire participer à ce projet afin de mettre en valeur son patrimoine et les points d'intérêts pour les visiteurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne-ressource comme représentante de la municipalité afin de déterminer les attraits et le circuit à mettre en valeur pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil procède à la nomination de Madame Monique Gravel, conseillère, comme personne-ressource pour le projet visant l'application *Parcourir Charlevoix*, pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2021-04-12

13. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR STÉPHANE BRISSON, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, DANS LE DOSSIER No 413863

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une offre de services de Monsieur Stéphane Brisson, arpenteur géomètre, au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour des travaux d'arpentage relativement au dossier No 413863;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte, dans le dossier No 413863, l'offre de services de Monsieur Stéphane Brisson, arpenteur géomètre au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée, par la présente à signer tout document nécessaire au suivi du dossier.

2021-04-13

14. MANDAT À M^E DANIEL BOUCHARD DE LAVERY AVOCATS POUR LE RECOUVREMENT DE LA FACTURE CRF1900062

ATTENDU QUE le conseil désire procéder au recouvrement de la facture CRF1900062 de novembre 2019 et demeurée impayée;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner un mandat à Me Daniel Bouchard de firme Lavery Avocats pour le recouvrement de la facture CRF1900062;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate Me Daniel Bouchard, de la firme Lavery Avocats afin de procéder au recouvrement de la facture CRF1900062;

QUE madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée, par la présente à signer tout document nécessaire au suivi du dossier.

2021-04-14

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les

trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2021 le *Rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* élaboré par la MRC et les sept municipalités de son territoire (avec leurs services de sécurité incendie) et que ce rapport inclut toutes les données relatives à la municipalité de _____;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le *Rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

2021-04-15

16. BARRIÈRE BASE DE PLEIN AIR DU LAC-NAIRNE : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 13328 (10 205.18 \$ INCLUANT LES TAXES).

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu la soumission (No 13328) visant l'acquisition d'une barrière pour la Base de plein air du Lac-Nairne de l'entreprise Asselin Électrique inc. au montant de 10 205.18 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE ladite soumission prévoit également les frais de transport, la main d'œuvre d'un électricien pour l'installation et les branchements électriques incluant l'excavation et les matériaux nécessaires notamment le câble souterrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission (No 13328) de l'entreprise Asselin Électrique inc. au montant de 10 205.18 \$ taxes incluses.

2021-04-16

17. ENTENTE POUR LE GARDIEN DE NUIT À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC-NAIRNE POUR 2021

ATTENDU QUE la municipalité opère la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement et la sécurité des campeurs, il serait préférable que la municipalité prévoit un gardien de nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les services de Monsieur Jean-Jacques Tremblay et Madame Magali Boulianne au poste de

gardien(ne) de nuit à la Base de plein air du lac Nairne et ce, pour 2021. Les conditions reliées à ce poste sont :

- La gratuité du terrain pour la durée du poste,
- À partir de 21h00, il doit procéder à la réception de nouveaux clients,
- Régler au mieux de leur connaissance, les problèmes qui peuvent surgir ou en aviser la gestionnaire,
- Qu'ils doivent faire respecter les règlements existants pour le bruit, les feux de camp ou autres.

2021-04-17

18. RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-NAIRNE (L'APELN) POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs aux présentes «la municipalité» est investie de pouvoirs réglementaires permettant la protection des lacs et cours d'eau sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc., aux présentes «l'Association» œuvre au maintien de la qualité de l'environnement aquatique du lac Nairne;

ATTENDU QU'il convient de contrer les processus d'eutrophisation afin de contrôler entre autres les cyanobactéries;

ATTENDU QUE le lac Nairne est fréquenté par de nombreux utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU QU'il importe de prévenir l'introduction de toutes les espèces envahissantes, nommément, mais sans s'y limiter, la moule zébrée et le myriophylle à épis, dans les eaux du lac Nairne;

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre l'entente avec l'APELN en reconduisant l'entente existante pour l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte de reconduire l'entente existante avec l'APELN pour l'année 2021;

QUE la Mairesse, Madame Claire Gagnon, et la directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière, madame Lise Lapointe, soient mandatées pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente entre la municipalité et l'APELN pour l'année 2021.

2021-04-18

19. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA RÉVISION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE (L'APELN) POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la révision de l'entente de collaboration entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'Association

pour la protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la nomination de représentants de la Municipalité pour procéder à cette révision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil procède à la nomination de messieurs Gille Gaudreault, Marco Lavoie et Cajetan Guay pour faire partie du comité devant participer à la révision de l'entente de collaboration entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'Association pour la protection du lac Nairne (l'APELN) pour l'année 2022;

QUE la Mairesse, Madame Claire Gagnon, et la directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière, madame Lise Lapointe, soient mandatées pour se joindre au comité de révision de l'entente de collaboration de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'APELN pour l'année 2022.

2021-04-19

20. RÉSOLUTION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR AUGMENTER LA PATROUILLE SUR LE LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est soucieuse de la sécurité sur les plans d'eau situés sur son territoire et notamment le lac Nairne en raison de la forte attractivité qu'il engendre auprès des résidents et des visiteurs qui le fréquentent;

ATTENDU QUE l'APELN a manifesté au conseil l'importance d'accroître également la sécurité sur le lac Nairne puisque l'organisation a constaté une diminution de la présence policière ce qui compromet notamment la cohabitation des différents utilisateurs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande à la Sûreté du Québec d'augmenter la présence policière au lac Nairne lors des périodes de forts achalandages particulièrement :

- le long week-end de la Saint-Jean-Baptiste;
- le long week-end de la fête du Canada;
- la période du congé de la construction;
- le long week-end de la fête du travail.

2021-04-20

21. SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX HABITS DE COMBATS

ATTENDU QUE la municipalité avait planifié lors de son exercice budgétaire l'acquisition de deux habits de combats pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à l'invitation de deux soumissionnaires visant l'achat de deux habits de combat;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, suite à cette invitation auprès de deux fournisseurs les offres suivantes ;

- Aéro-Feu, manteau et pantalon : 1 976,00 \$ plus taxes / habit de combat;
- L' Arsenal, habit de combat : 3 203 \$ plus taxes pour 2 habits de combat;

ATTENDU QUE l' Arsenal présente la plus basse soumission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat de deux habits de combat à Arsenal pour un montant de 3 203 \$ plus les taxes applicables.

2021-04-21

22. SÉCURITÉ INCENDIE : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ARSENAL POUR DES TESTS ANNUELS POUR LE CAMION POMPE ET LA POMPE PORTATIVE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder annuellement aux tests d'essais et d'inspection générale sur le camion pompe du service incendie ainsi que sur la pompe portative;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de l' Arsenal pour effectuer ces tests et inspection pour un montant de 610,52 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte applicable l' offre de service de l' Arsenal pour un montant de 610,52 \$ incluant les taxes.

2021-04-22

23. ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT ET LA MUNICIPALITÉ POUR L'EMPLOYÉ 49 : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité désire reconnaître des tâches additionnelles à l'employé 49 afin qu'il assure un service de gestion sur la Base de plein air du Lac-Nairne;

ATTENDU QUE ces tâches additionnelles doivent faire l'objet d'une entente négociée entre la municipalité et le syndicat quant à la rémunération et l'encadrement des tâches à exécuter sur les bases qui ont été présentées aux membres du conseil en séance de travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise madame, la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à négocier et à signer ladite entente concernant l'employé 49.

2021-04-23

24. DEMANDES DE COMMANDITE

- a) Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 100 \$ à l'école Secondaire du Plateau ;
- b) Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ au Centre-Femmes aux Plurielles.

2021-04-23

25. CORRESPONDANCE

- a) Lettre de remerciement – Mme Catherine Dallaire, École Beau-Soleil;
- b) Ville de Clermont – Nomination de M. Christian Gagnon, comme directeur du service incendie de la Ville;
- c) Ristourne 2020 de la MMQ (1 947\$);
- d) Remerciement de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2021-04-24

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h50.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 7 avril 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.